

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 JUILLET 2021**

Présents : Monsieur **Patrick LECAPLAIN** Maire,
Mmes : ASSELINE, BARNAUD, BENKHADDA, DAUSSE, FERY, HOCHET,
LEFEVRE, RAINE, SANNIER, VIDEAU,
Mrs : BOUFFARD, BRUNEAU, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS,
LEMARIÉ, LESUEUR, MORAND, RICHEL, SAINT-MARTIN. SIMON.

Absents excusés:

Mme	DORÉ	(pouvoir à J.M. LESUEUR)
Mme	LOUBET	(pouvoir à J. LEMARIÉ)
Mr	DEGUSSEAU	(pouvoir à O. SAINT-MARTIN)
Mr	DUTHILLEUL	(pouvoir à B. RAINE)
Mr	MORTREUX	(pouvoir à M. VIDEAU)

La séance est ouverte à 18 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Olivier SAINT-MARTIN est désigné secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 17 MAI 2021

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A- Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Patrick LECAPLAIN informe que, suite à la démission de Ludivine GUESDON, Jean LEBOURGEOIS, candidat suivant sur la liste « Un Nouvel Elan pour Bretteville » devient Conseiller Municipal. Il se présente à l'assemblée et regrette de remplacer un membre féminin et jeune, son départ montre la difficulté de mener en parallèle une vie professionnelle, privée et publique, il le regrette car il est important d'avoir des jeunes impliqués. Concernant sa nomination, cela représente un souhait d'aider le conseil municipal dans sa lourde tâche et de le faire progresser. Bretteville est une belle commune mais qui a un petit peu ralenti son activité depuis un certain temps, il y a encore beaucoup de travail pour la rendre attrayante, pour ceux qui veulent y habiter et même pour ceux qui la traversent. Il y a un gros travail à prévoir sur les 20/30 prochaines années, il faut un projet global avec la participation de l'ensemble des habitants et mettre en place une démocratie participative afin que tous se sentent concernés et intégrer les nouveaux habitants, cela nécessite de gros efforts permettant de faire d'un village « rue », un cœur de bourg, avec un conseil pour tous. Il souhaite travailler objectivement pour l'avenir de Bretteville.

B- Modification des commissions communales

Suite à l'installation de Jean LEBOURGEOIS, il est proposé une nouvelle composition des commissions.

Commission Finances : Alexandra SANNIER, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Patrick LECAPLAIN, Maire, Sophie HOCHET - Patrice MORTREUX – Barbara RAINE – Xavier RICHET, Olivier SAINT-MARTIN - Maud VIDEAU (*Majorité Municipale*), Gwenaëlle LOUBET - Serge BOUFFARD (*Minorité Municipale*).

Commission Vie scolaire – Enfance - Jeunesse : Maud VIDEAU, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Patrice MORTREUX – Marie ASSELINE – Vanessa BARNAUD – Jérôme BRUNEAU - Sophie DAUSSE – Arnaud DUTHILLEUL (*Majorité Municipale*), Gwenaëlle LOUBET - Jean LEBOURGEOIS (*Minorité Municipale*).

Commission Vie Associative – Politique sportive : Patrice MORTREUX, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Xavier RICHET – Alexandra SANNIER - Sophie DAUSSE – Grégory LE MASSON – Karine LEFEVRE – Jean-Marc LESUEUR (*Majorité Municipale*), Dominique MORAND - Jean LEBOURGEOIS (*Minorité Municipale*).

Commission Travaux – Voirie – Espaces verts- Bâtiments communaux : Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Barbara RAINE - Jérôme BRUNEAU - Nicole DORÉ - Arnaud DUTHILLEUL – Jean-Marc LESUEUR - Jean-Philippe SIMON (*Majorité Municipale*), Jean LEMARIÉ - Jean LEBOURGEOIS (*Minorité Municipale*).

Commission Environnement – Mobilité - Développement Durable : Barbara RAINE, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Olivier SAINT-MARTIN - Vanessa BARNAUD - Jérôme BRUNEAU - Arnaud DUTHILLEUL – Maël FAUDOT - Jocelyne FERY (*Majorité Municipale*), Gwenaëlle LOUBET - Serge BOUFFARD (*Minorité Municipale*).

Commission Animations Locales – Actions Sociales- Solidarité : Xavier RICHET, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Sophie HOCHET - Maud VIDEAU - Marie ASSELINE – François DEGUSSEAU - Jocelyne FERY - Karine LEFEVRE (*Majorité Municipale*), Mounia BENKHADDA – Jean LEBOURGEOIS (*Minorité Municipale*)

Commission Affaires Economiques : Alexandra SANNIER Maire Adjoint, Président Rapporteur
Patrick LECAPLAIN, Maire - Barbara RAINE - Maud VIDEAU - François DEGUSSEAU - Karine LEFEVRE – Jean-Philippe SIMON (*Majorité Municipale*), Gwenaëlle LOUBET - Serge BOUFFARD (*Minorité Municipale*).

Commission Communication - Culture : Sophie HOCHET, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Sophie DAUSSE - François DEGUSSEAU – Nicole DORÉ - Maël FAUDOT - Jocelyne FERY – Grégory LE MASSON (*Majorité Municipale*), Mounia BENKHADDA - Dominique MORAND (*Minorité Municipale*).

Commission Urbanisme : Patrick LECAPLAIN, Maire, Président Rapporteur
Olivier SAINT-MARTIN - Nicole DORÉ - Maël FAUDOT - Grégory LE MASSON - Jean-Marc LESUEUR - Jean-Philippe SIMON (*Majorité Municipale*), Jean LEMARIÉ – Dominique MORAND (*Minorité Municipale*).

Commission Circulation Accessibilité : Olivier SAINT-MARTIN, Maire Adjoint, Président Rapporteur
Barbara RAINE - Jérôme BRUNEAU - Jocelyne FERY - Arnaud DUTHILLEUL – Xavier RICHET - Jean-Philippe SIMON (*Majorité Municipale*), Jean LEMARIÉ – Serge BOUFFARD (*Minorité Municipale*).

Commission d'Appels d'Offres : La présidence de cette commission est assurée de droit par le Maire, Patrick LECAPLAIN
Titulaires : Olivier SAINT-MARTIN - Jean-Marc LESUEUR - Nicole DORE - François DEGUSSEAU (*Majorité Municipale*), Serge BOUFFARD (*Minorité municipale*)
Suppléants : Maël FAUDOT - Arnaud DUTHILLEUL - Jean-Philippe SIMON - Alexandra SANNIER (*Majorité Municipale*), Gwenaëlle LOUBET (*Minorité municipale*)

Centre communal d'action sociale (CCAS) : La présidence est assurée de droit par le Maire, Patrick LECAPLAIN
Xavier RICHET, Jocelyne FERY, Karine LEFEVRE (*Majorité municipale*), Mounia BENKHADDA (*Minorité municipale*).

Adopté à l'unanimité

C- Constitution du Jury criminel 2022 :

Conformément à la circulaire préfectorale du 30 avril dernier, le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs qui seront proposés en vue de la liste préparatoire à la liste annuelle du Jury criminel de 2022.

D- Modification du règlement intérieur et tarification du restaurant scolaire

Maud VIDEAU propose, pour la rentrée scolaire 2021/2022, de modifier deux points du règlement intérieur, validé par la commission vie scolaire, enfance et jeunesse. Tout d'abord, le délai d'annulation pour rendez-vous médicaux est réduit au jeudi de la semaine précédente, au lieu du 25 du mois précédent. De plus, il est proposé l'application du tarif brettevillais sans réduction aux enfants non brettevillais du pôle enseignement jeunes sourds (PEJS) de l'école, il n'y a qu'un seul PEJS dans le Calvados, ce qui oblige les familles ayant un enfant atteint de surdité qui souhaite apprendre la langue des signes, à venir à Bretteville sur Odon. La proposition est la suivante : appliquer le tarif maximal brettevillais (1^{er} et 2^{ème} enfant) sans application du quotient familial.

Elle précise qu'il n'y a pas d'augmentation des tarifs cette année.

Mounia BENKHADDA demande, comme évoqué en commission, si les communes où vivent les enfants du PEJS ont été sollicitées pour aider ces familles.

Maud VIDEAU précise qu'elle leur enverra un courrier dans ce sens, comme indiqué en commission, mais ces communes avaient déjà été contactées l'an passé, sans retour positif pour les familles.

Adopté à l'unanimité

E- Renouvellement de la convention RAM

Maud VIDEAU rappelle que les communes d'Eterville et de Bretteville sur Odon sont signataires d'une convention avec la Mutualité Française Normandie (SSAM) pour la gestion et le fonctionnement du relais d'Assistants Maternels (RAM) commun aux deux communes. Ce RAM, créé en 2008, assure les services aux assistants maternels et auprès des familles depuis le 1^{er} janvier 2009. Les missions du RAM sont définies selon 4 axes principaux, animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux, organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels et les candidats à l'agrément, contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel et participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants. La convention en cours, conclue en 2020 pour une durée d'un an est à échéance au 31 décembre 2021.

Les communes d'Eterville – Bretteville sur Odon et Louvigny se sont rapprochées pour envisager un RAM commun qui leur semble pertinent et cohérent, elles sont, en effet, rattachées au même secteur Caen la mer et souhaitent développer leurs liens, leurs synergies et mutualiser des actions également en faveur de l'enfance et la jeunesse. Ce redécoupage, mis en place au 1^{er} janvier 2022, entraînera un fonctionnement sur un temps plein et une mutation des animatrices entre les deux RAM.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de gestion du RAM dont les modalités seront communiquées ultérieurement.

Adopté à l'unanimité

F- Convention avec Valocôme (antennes relais)

Patrick LECAPLAIN indique que pour assurer la couverture du territoire, les opérateurs téléphoniques ont déployé leurs antennes soit sur des pylônes, des châteaux d'eau ou des terrasses. Leurs besoins sont croissants et ayant besoin de liquidités pour financer leur développement, tous les opérateurs ont externalisé leurs infrastructures à des sociétés, dites Towercos. Depuis 3 ans, Valocôme travaille à la maîtrise d'un patrimoine de sites significatifs en vue d'élaborer des offres attractives pour les opérateurs et afin de revaloriser les rémunérations des propriétaires au travers d'une augmentation de loyers. Le transfert de gestion à Valocôme permettra à la commune de Bretteville sur Odon de percevoir un loyer de 5 977 € (5 386 € à ce jour) jusqu'à échéance de l'actuelle convention (2027). Ensuite, le montant du loyer s'élèvera à 8 000 € par an. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Serge BOUFFARD demande si ces conditions plus intéressantes ne donneront pas plus de libertés pour installer des antennes dans la commune et demande ce qui justifie cette augmentation ?

Patrick LECAPLAIN précise que la commune doit toujours donner son aval pour l'installation d'une antenne sur le domaine public, les conditions ne changent pas, c'est à l'opérateur d'en faire la demande et ce n'est pas de la compétence de Valocôme. L'augmentation du loyer fait suite à une négociation avec le gestionnaire.

Dominique MORAND s'étonne qu'une société privée accepte cette augmentation de plus de 10%. Concernant l'implantation sur le domaine privé, la commune est-elle obligée d'accepter même si l'emplacement est gênant pour l'environnement ? Il y a moins d'un an, un opérateur avait sollicité une implantation sur le domaine public, refusé par la commune, cette nouvelle gestion n'est-elle pas un moyen de détourner le chemin pour obtenir un accord ?

Patrick LECAPLAIN indique que cette convention n'impacte en rien sur les droits d'implantation des opérateurs. Concernant le domaine privé, la commune ne peut pas refuser l'implantation d'une antenne, si l'opérateur respecte la réglementation, le sujet a souvent été évoqué en commission urbanisme.

Adopté à l'unanimité

III – FINANCES

A- Décision modificative n°1

Alexandra SANNIER indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures de milieu d'année. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°1, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité

B- Garantie d'emprunt Inolya

Alexandra SANNIER rappelle qu'Inolya a réalisé la construction de 30 logements (10 PLAI ET 20 PLUS) ZAC de la Maslière, la Commune de Bretteville sur Odon a été sollicitée en février dernier pour garantir le remboursement d'emprunts à hauteur de 25 %, pour un prêt d'un montant de 2 774 864 €, auprès de la Caisse des dépôts (cf. conseil municipal du 15 février 2021), les taux ont été renégociés, c'est pourquoi il est demandé de valider ces nouveaux taux.

Adopté à l'unanimité

IV – PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs

Patrick LECAPLAIN indique que la commune souhaite recruter un agent polyvalent au service administratif, (poste vacant depuis 2020), il est proposé de créer 1 poste d'Adjoint administratif (catégorie C), au 1^{er} septembre 2021.

De plus, elle désire recruter un agent en charge de la culture au 1^{er} septembre 2021, il est donc proposé de créer un poste de Rédacteur à raison de 28/35^{ème}, au 1^{er} septembre 2021.

Sophie HOCHET précise que ce recrutement est en cours et sera prochainement finalisé.

Adopté à l'unanimité

V – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- **Patrick LECAPLAIN**, au nom de Nicole DORÉ, remercie la soixantaine de personnes présente le 26/06 pour « Pierres en Lumière », une promenade a été proposée partant du cimetière Notre Dame où un 1^{er} clou « les chemins du Mont Saint Michel » a été posé et arrivant à la Baronnie avec la pose du 2^{ème} clou. Les « miquelots » pourront faire tamponner leur carnet de voyage, en Mairie ou à la bibliothèque.
- **Maud VIDEAU, Maire-Adjoint en charge de la vie scolaire, enfance et jeunesse** informe :
 - La Mutualité Française Normandie a été retenue, suite à un appel d'offre pour être gestionnaire de la crèche. L'équipe prendra possession des nouveaux locaux le 16 juillet avec les 20 enfants et elle accueillera les 20 nouveaux enfants à partir de la mi-août. Une inauguration sera prévue courant septembre.
 - Dans le cadre du projet « abeille » proposé par la mairie, les enseignants du groupe scolaire ont travaillé avec Vincent Vaccaro, apiculteur autour de l'abeille, une ruche, achetée par la mairie, a été offerte à l'école, elle sera peinte par les enfants et installée dans un champ, au milieu des ruches de Vincent Vaccaro.
- **Marie ASSELINE, Conseiller Municipal délégué**, Présidente de l'AJBO, indique que le centre de loisirs commence le 7 juillet :
 - Les 4 camps d'été sont complets : 2 camps pour le centre de loisirs au lac de la Dathée et 2 camps pour le local jeunes (1 à Pont d'Ouilly et 1 à Agon Coutainville).
 - Le centre de loisirs est complet en juillet, il reste quelques places en août
 - Le stage multisports reçoit entre 25 et 38 enfants, il sera fermé du 2 au 13 août.L'AJBO rencontre des difficultés pour recruter des animateurs, il n'y a pas eu de formation BAFA cette année.

- **Olivier SAINT-MARTIN, Maire-Adjoint en charge des travaux, voirie, espaces verts et bâtiments communaux** informe :
- L'aire de camping-car est ouverte depuis le 25/06
 - Travaux hydrauliques d'un bassin des eaux pluviales, dans la Maslière
 - Effacement des réseaux (SDEC) : il manque 6 mâts de réverbères à poser route de Bretagne (en rupture de stock) et prochainement, dépose de poteaux chez des particuliers.
 - Travaux de voirie au carrefour rue des Forques / Route de Bretagne, la signalisation tricolore va être remise en place.
 - Triangle des Crêtes : lancement des travaux d'aménagement réseaux et voirie.
- **Xavier RICHET, Maire-Adjoint en charge des animations locales, actions sociales et solidarité** indique que le banquet municipal se déroulera le 17 octobre à la Baronnie, (*sous réserve de réglementation sanitaire*).

VI - QUESTIONS DIVERSES

La minorité souhaite ajouter deux questions à l'ordre du jour :

1) *La commune a pour projet de nommer des référents de quartier, ce projet doit déboucher rapidement, leur rôle est important mais il ne faut pas que ce soient des suppléants au garde champêtre, ni des passeurs d'informations. Les référents doivent être intégrés dans la vie de quartier et être de véritables représentants de la population d'un quartier. La minorité souhaite donc savoir comment ils vont être choisis ?*

Patrick LECAPLAIN rappelle que la commission animation sociale a validé la charte des référents de quartier, les personnes sollicitées (*il en reste encore à trouver*) doivent être impliquées dans la vie communale mais elles ne sont pas liées par un contrat et peuvent aisément arrêter quand elles le souhaitent. Elles devront rapporter ce qu'il se passe dans leur quartier. Lorsque l'ensemble des personnes sera défini, les référents seront présentés à la commission.

Jean LEMARIÉ s'étonne car cette action a été proposée dans le cadre de la démarche participative qui part des citoyens. Il faut que la décision parte des habitants et non du maire. Il craint que cette démarche soit dénaturée par le fait qu'ils soient désignés par le Maire et pense que l'on gagnerait du temps à procéder autrement.

Patrick LECAPLAIN maintient sa position, il n'y a pas de critères spécifiques et ne souhaite pas d'élections par quartier, ce sont des volontaires.

Maud VIDEAU indique qu'en commission, la différence entre les délégués de quartier (*élus*) et référents de quartiers (*volontaires*) a été clairement expliquée. Elle précise que parmi les référents, certains se sont spontanément proposés et rappelle que les référents ne doivent pas être partisans.

Dominique MORAND rappelle le critère principal, il faut que les personnes aient envie, il est fort possible qu'il y ait des personnes que l'on ne connaisse pas mais qui aient envie de le faire, il faut faire un appel au peuple.

Patrick LECAPLAIN conclut en indiquant que rien n'est fermé et il sera toujours possible d'en reparler lorsque la liste sera présentée.

2) *Un article de presse a présenté un projet, proposé par le conseil municipal des enfants, le Pump-track, mutualisé avec 3 communes Louvigny, Eterville et Bretteville. La minorité est inquiète quant au lieu proposé, le parc de l'Odon, dédié aux familles, aux promeneurs plus ou moins âgés, un pump-track risque d'être un lieu bruyant pouvant perturber les utilisateurs actuels du parc, avec une emprise sur les espaces verts.*

Patrick LECAPLAIN précise qu'il s'agit, pour le moment, d'une réflexion. Il est intéressant de regrouper les 3 communes, limitant entre autres le coût et permettant de regrouper les 2 conseils municipaux des enfants (*Louvigny et Bretteville*). Rien n'est arrêté pour le lieu, chacun peut apporter sa contribution, il faut un lieu facile d'accès pour les 3 communes. Il est allé voir le Pump-track de Merville-Franceville avec Olivier SAINT-MARTIN, s'interrogeant également sur le bruit et a été agréablement surpris, le Pump track n'est pas un lieu bruyant contrairement au skate-park. Il invite les élus à s'y rendre afin de le constater par eux-mêmes.

Jean LEMARIÉ doute que le parc de l'Odon soit le cadre idéal pour cela même s'il ne conteste pas l'idée du Pump-track.

Maud VIDEAU indique que le sujet n'a pas encore été évoqué en commission et qu'il conviendra d'en discuter en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.